

## Mot du Président

Devenir parents, c'est apprendre à devenir trois, quatre ou plus encore. Et c'est bien le plus beau métier du monde. Dans cette étape clé de la vie, le Département est aussi à vos côtés.

Il vous donne accès à des consultations gratuites dans les Espaces Solidarités Côte-d'Or sur tout le territoire, à des permanences sur certains sites médicaux ou sociaux, et selon les cas à des visites à domicile, pour un suivi régulier et de qualité de votre grossesse et de la santé de votre enfant.

Acteur majeur de la solidarité, il œuvre au plus près pour le bien vivre des familles partout en Côte-d'Or. Avec le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) et ses équipes de professionnels de la petite enfance : ce sont des infirmières, infirmières-puéricultrices, médecins, sages-femmes et personnels qui sont à votre écoute et à votre disposition pour vous accompagner dans la parentalité. Venez les rencontrer.

**François Sauvadet**  
Ancien ministre

**Président du Département de la Côte-d'Or**

**Les consultations de la PMI sont ouvertes à tous les parents.**

**Vous souhaitez prendre rendez-vous avec les professionnels de la PMI ?**

Des permanences sont organisées dans les Espaces Solidarités Côte-d'Or sur l'ensemble du département.

**Vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer ?**

Des infirmières-puéricultrices et sages-femmes peuvent se déplacer chez vous.

### Important !

*Pensez à vous munir de votre carte vitale.  
100 % des actes et services sont pris en charge  
par le Département et/ou la sécurité sociale.*

**Pour prendre rendez-vous,  
contactez l'Espace Solidarités Côte-d'Or  
de votre secteur.**

**Toutes les coordonnées géolocalisées sur [cotedor.fr](http://cotedor.fr)**



Conseil Départemental de la Côte-d'Or  
Protection Maternelle et Infantile  
1, rue Joseph Tissot BP 1601  
21035 DIJON CEDEX  
03 80 63 66 13  
[www.cotedor.fr](http://www.cotedor.fr)

# Parents on le devient !

## Protection Maternelle et Infantile

*Le service de santé publique  
pour tous qui vous accompagne  
de la grossesse jusqu'aux six ans  
de votre enfant !*





## La PMI, c'est quoi ?

La PMI du Département de la Côte-d'Or, c'est une équipe de médecins, infirmières-puéricultrices, sages-femmes, orthoptistes, infirmières, auxiliaires de puériculture... qui travaille au quotidien pour accompagner les femmes enceintes, futurs parents, père et mère, et leurs enfants de 0 à 6 ans.



*L'arrivée d'un enfant représente un moment important dans la vie d'une femme et d'une famille. Les professionnels de la PMI sont à votre écoute, sur tout le territoire, pour vous aider et vous soutenir dans votre rôle de parents, durant votre grossesse, après la naissance de votre bébé et jusqu'à ses 6 ans, pour un accompagnement 100% personnalisé.*

*Sophie, sage-femme*

## Le saviez-vous ?

La PMI assure le contrôle des établissements et services d'accueil de la petite enfance et délivre l'agrément aux assistantes maternelles.

La PMI réalise aussi les visites médicales à l'école maternelle, en petite ou moyenne section, et propose un bilan de santé de l'enfant :

- langage
- poids et taille, IMC
- psychomotricité
- état des vaccinations
- dépistage d'éventuels troubles de la vision et de l'audition...
- relation aux autres
- adaptation à l'école

Un service ouvert à tous pour répondre à toutes vos questions dans le respect de la confidentialité et du secret professionnel. La PMI c'est....

## Un soutien aux femmes enceintes

Pour bien vivre votre grossesse, les sages-femmes de PMI veillent sur vous dans le suivi de votre grossesse, à domicile ou dans les Espaces Solidarités Côte-d'Or du territoire, elles vous préparent à l'accouchement et à l'arrivée de votre bébé et répondent à tous vos questions.

- démarches administratives
- suivi médical
- entretien prénatal précoce
- soutien psychologique
- préparation à la naissance et au rôle de parents
- consultations prénatales, postnatales et de contraception
- aide au choix en matière d'alimentation pour votre enfant

## Un accompagnement des parents

Après votre accouchement, les infirmières-puéricultrices sont à votre écoute et abordent avec vous tous les aspects de la vie de votre bébé au quotidien :

- soutien et accompagnement à la parentalité
- suivi de son poids et de sa taille
- allaitement maternel ou biberon
- sommeil
- éveil et jeux
- modes de garde
- reprise du travail...



*Les médecins de la PMI vous reçoivent en consultation, réalisent des vaccins et peuvent prescrire des médicaments mais ils ne remplacent pas votre médecin traitant qui reste votre interlocuteur principal lorsque votre enfant est malade. Ne l'oubliez pas !*

*Lucie, médecin de PMI*

## Un suivi médical jusqu'à 6 ans de l'enfant

Le médecin s'assure du bon développement de votre enfant jusqu'à ses 6 ans grâce à un suivi médical préventif adapté. Ces consultations, ouvertes à tous les parents, permettent pour l'enfant :

- de réaliser les examens médicaux préventifs
- d'effectuer ses vaccinations
- de dialoguer autour de sa santé, son éveil, son rythme de vie
- de faire le point sur la diversification alimentaire
- de suivre ses courbes de poids et de taille...

